



Saint-Joachim, le 2 février 2026

RAPPORT DE FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Je soussigné, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, fais rapport que tous les membres du conseil municipal élus lors de l'élection générale tenue le 2 novembre 2025 ont suivi les deux formations obligatoires prévues par la loi, toutes deux dispensées par Me Philippe Asselin, avocat chez Morency Avocats, les 16 et 17 janvier 2026 :

1. La formation en éthique et en déontologie en matière municipale ;
2. La formation obligatoire sur le système municipal, telle que décrétée par la ministre des Affaires municipales.

Les élus concernés sont :

- Mario Langevin, maire
- Bruno Guilbault, conseiller municipal
- Marie-Claude Bourbeau, conseillère municipale
- Pascal Verreault, conseiller municipal
- Lucie Racine, conseillère municipale
- Laurence Robert, conseillère municipale
- William Néron, conseiller municipal

Le présent rapport est déposé afin d'attester que les obligations légales en matière de formation des élus municipaux ont été pleinement respectées et pour assurer la conformité administrative et légale de la Municipalité.

Hugues Jacob
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Saint-Joachim